

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration
Mardi 12 Mars 2019 à 9h30 - Salle RDC au Pavillon.

Relevé de décision

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres.
Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 17** (14 présents + 3 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H30 ouverture de la séance du Conseil d'Administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

Propos liminaire : discussion concernant l'impossibilité d'assurer le fonctionnement des instances.

9h40 Arrivée de Mireille Alphonse portant le pouvoir de Marie Villette

Arrivée de Laurence Bassières

Le nombre total de voix est porté à 16 présents et 4 pouvoirs

9h48 Arrivée de Chimène Denneullin

Le nombre total de voix est porté à 17 présents et 4 pouvoirs

9H45	1	Approbation du CR du 30/01/2019	Anne D'Orazio	CR du CA du 30/01/2019
------	---	---------------------------------	---------------	------------------------

Décision :

Le Conseil d'Administration n'est pas en mesure d'approuver le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci n'ayant pas été rédigé dans les temps. Cette approbation est reportée sine die.

Le Conseil d'Administration prend acte des démarches de la direction pour pallier cette défaillance.

Cependant le Conseil d'Administration réaffirme que les moyens ne sont pas satisfaits pour pouvoir mener ses missions.

Pour rappel, le CA, lors de sa séance du 30 janvier 2019, avait voté la motion suivante à l'adresse de la tutelle :

« Le conseil d'administration soutient la décision de sa Présidente de ne pas le convoquer tant que les moyens nécessaires à son fonctionnement ne seront pas pourvus. ».

Cependant, afin de satisfaire la nécessité de continuité de fonctionnement des instances et au vu de

l'urgence des sujets demandant des délibérations, la Présidente du conseil d'administration a malgré tout convoqué cette séance afin que le Compte financier 2018 puisse être présenté et approuvé.

Toutefois, pour signifier à la tutelle les difficultés de bonne administration des instances de l'établissement, la Présidente annonce qu'elle ne prendra pas part au vote.

En soutien, Suzel Balez élue au sein de collège des enseignants annonce qu'elle fera de même.

Mme Chimène Denneulin fait état des difficultés d'administration de la CFVE et annonce à son tour qu'elle ne prendra pas au vote de cette séance.

À la suite de la décision prise lors du CA du 30 janvier 2019, Mme Anne d'Orazio propose lecture de la motion relative à l'inscription des étudiants hors UE et au refus d'augmenter les frais :

« Le conseil d'administration de l'Ensa Paris La Villette rappelle sa volonté de pouvoir proposer à l'enseignement au plus grand nombre sans distinction d'origine géographique ou sociale. À ce titre, il s'oppose formellement au principe d'augmentation des droits d'inscription universitaire pour les étudiants étrangers non communautaires. Cette mesure élitiste et discriminatoire rompt avec la tradition universelle d'accueil et de solidarité de la communauté universitaire française. Il prend acte qu'en l'état cette mesure ne concerne pas les établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture. Toutefois, il s'inquiète d'un risque d'extension de cette décision qui serait particulièrement dommageable pour nos écoles d'architecture, rompant ainsi une tradition ancienne d'accueil au sein de nos établissements. »

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

	2	<i>Point d'actualités et d'information sur le suivi des décisions du CA</i>	Anne D'Orazio	
<p>Décision : Les membres du CA ne prennent pas de décision sur ce point d'information. Ce sujet ayant été traité dans le point N°1</p>				
10h00	3	<i>Présentation et approbation du compte financier 2018 de l'Ensaplv</i>	Christian Brossard et Samia Tcham	Compte financier 2018
<p>10h16 : Arrivée de Marie-Christine Lemardeley représentant de la MGP Le nombre total de voix est porté à 18 présents et 4 pouvoirs</p> <p>10h30 arrivée de Victoria Pignot – présidente du CFVE invitée de droit au CA 10h35 départ de Suzel Balez donnant pouvoir à Thomas Eleftriou</p>				

Le nombre total de voix est porté à 17 présents et 5 pouvoirs

Suite aux discussions, la Présidente du Conseil d'Administration propose que le bureau du CA rédige une note accompagnant la note de l'ordonnateur faisant état de la lecture différenciée que le Conseil d'Administration a du bilan au regard des difficultés financières réelles de l'établissement.

Par ailleurs, le conseil d'administration propose que soit rédigée, par le bureau du Conseil d'Administration, une motion à destination de la tutelle demandant une clarification concernant le calendrier de la notification de la subvention et de la date de son versement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à la majorité des membres présent ou représentés :

Article 1 : le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire 2018 comme suit :

- 105,5 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond
- 6 225 443,14 € d'autorisations d'engagement budgétaire
- 5 924 123,95 € de crédits de paiement
- 6 645 653 € de recettes budgétaires
- 721 529 € de solde budgétaire (solde positif)

Article 2 : le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable 2018 suivants :

- 753 957,65 € de variation de trésorerie
- 192 895,75 € de résultat patrimonial
- 506 823,78 € de capacité d'autofinancement
- 291 408,26 € de variation de fonds de roulement (augmentation)

Article 3 : le résultat de l'exercice 2018, soit un résultat positif de 192 895,75 €, est à porter au compte de réserve de l'établissement (106 821).

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 2

Nbre de votes pour : 17

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

11h10	4	<i>Présentation de la stratégie d'évolution des ressources pédagogiques</i>	Caroline Lecourtois	Rapport de présentation
-------	---	---	---------------------	-------------------------

A la demande du Conseil d'Administration, le collège enseignant titulaire du CA sera destinataire des documents rédigés par la direction qui font état des ressources pédagogiques par champ (nbre de support de poste) et qui ont d'ores et déjà été transmis au CPS restreint.

Décision :

Le Conseil d'administration décide à la majorité des membres présents ou représentés de demander à la tutelle la totalité des besoins nécessaires au fonctionnement normal de l'établissement, qui s'établit à ce jour entre 13 et 15 postes.

Ces postes seront profilés par le CPS restreint puis ordonner par le CA ceci afin de transmettre à la tutelle une liste parfaitement hiérarchisée.

Les postes de transferts T2-T3 seront en tête de hiérarchie.

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

Le Conseil d'administration décide à la majorité des membres présents ou représentés que le CA restreint travaille avec le CPS restreint à la définition de la hiérarchie et à l'organisation des comités de sélection.

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

11h50

Départ de Jean Luc Delpuech, portant le pouvoir de Cécile Fridé

Départ de Marc Le coq – libérant le pouvoir de Laurent Ducourtieux

Madame Lemardeley porte le pouvoir de Laurent Ducourtieux

Départ de Gerald Gribbé

Le nombre total de voix est porté à 14 présents et 4 pouvoirs

11h55	5	<i>Approbation des demandes de subventions aux associations</i>	Anne D'Orazio	Demande du projet IMBY et du Festival d'architecture et de cinéma
-------	---	---	---------------	---

Subvention demandée par IMBY – suivi par Emmanuel Mourier

Décision :

Le Conseil d'administration approuve à la majorité des membres présents ou représentés l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 000 € à la l'association Quatorze dans le cadre du projet IMBY. L'attribution de cette subvention fera l'objet d'une convention ad-hoc entre l'ENSAPLV et l'association Quatorze.

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention :

Nbre de votes pour :

Nbre de votes contre : 15

Nbre de votants : 15

Subvention demandée par les entrevues de l'architecture

Décision :

Le Conseil d'administration approuve à la majorité des membres présents ou représentés l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € à la l'association les Entrevues de l'Architecture. L'attribution de cette

subvention fera l'objet d'une convention ad-hoc entre l'ENSAPLV et l'association les Entrevues de l'Architecture.
 Ne prend pas part au vote : 3
 Abstention :
 Nbre de votes pour :
 Nbre de votes contre : 15
 Nbre de votants : 15

12h10 Départ de Mireille Alphonse portant le pouvoir de Marie Villette
 12h15 Retour de Suzel Balez (libération du pouvoir donné à Thomas Elefteriou)
Le nombre total de voix est porté à 14 présents et 2 pouvoirs

12h00	6	<i>Désignation et feuille de route du COPIL « Desserrement locaux » :</i>	Anne D'Orazio et Caroline Lecourtois	
<p>Les membres du CA décident de nommer, à la majorité des membres présents ou représentés, les membres suivants du conseil d'administration au Comité de pilotage « <i>Desserrement locaux</i> » : <i>Chimène Denneulin, Laurence Bassière, Thomas Elefteriou, Clémentine Cau Philippe Bourdier, Barmak Lahiji ainsi qu'Anne D'Orazio en qualité de Présidente du CA</i></p> <p>Ne prend pas part au vote : 3 Abstention : Nbre de votes pour : Nbre de votes contre : 13 Nbre de votants : 13</p>				

12h25	7	<i>Désignation et feuille de route du COPIL « CPER » (Contrat Plan Etat Région 2020-2025)</i>	Anne D'Orazio et Caroline Lecourtois	
<p>Les membres du CA décident de nommer, à la majorité des membres présents ou représentés, les membres suivants du conseil d'administration au Comité de pilotage « CPER » les membres suivants : <i>Anne D'Orazio, Suzel Balez, Miguel Madrid-Vertel et Romain Robinet, Laurence Probst et Philippe Bourdier</i></p> <p>Ne prend pas part au vote : 3 Abstention : Nbre de votes pour : Nbre de votes contre : 13 Nbre de votants : 13</p>				

12h28 départ de Marie Christne Lemardeley qui portait le pouvoir de Laurent Ducourtieux
Le nombre total de voix est porté à 13 présents et 1 pouvoirs

12h30	8	<i>Etablissement des missions du « CPS restreint »</i>	Anne D'Orazio	
-------	----------	--	---------------	--

Décision :

Le Conseil d'Administration demande à ce que dans le cadre du suivi de carrière et de prolongations d'activité des enseignants, les critères d'évaluation élaborés par le CPS restreint pour l'étude de cette prolongation de carrière soient communiqués et que les avis de champ concernés soient recensés.

Le CA définit à la majorité des membres présents ou représentés les principes suivants concernant les missions de compétence « CPS restreint » :

- Rédaction des profils des postes d'enseignants T2 et T3 > CPS restreint en lien avec les champs concernés
- Procédure de validation de ces profils > CPS restreint et validation par le CA restreint
- Procédure de recrutement des enseignants contractuels T2 et T3 > commission mixte (CA restreint et CPS restreint)
- Suivi de carrière et prolongations d'activité des enseignants T3 > commission mixte (CA restreint et CPS restreint)

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention :

Nbre de votes pour : 11

Nbre de votes contre :

Nbre de votants : 11

12h30	9	Questions diverses	Anne D'Orazio	
<p><u>Subvention au cœur des hommes :</u></p> <p>Le Conseil d'administration approuve à la majorité des membres présents ou représentés l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 € à la l'« association du cœur des hommes de La Villette » pour le concert au couvent de Récollets. L'attribution de cette subvention fera l'objet d'une convention ad-hoc entre l'ENSAPLV et l'association l'« association du cœur des hommes de La Villette ».</p> <p>Ne prend pas part au vote : 4 Abstention : Nbre de votes pour : 10 Nbre de votes contre : Nbre de votants : 10</p> <p><u>Décharge pour tâche d'intérêt général :</u></p> <p>Anne D'Orazio ne prend pas part au vote ni à la discussion</p> <p>Le Conseil d'administration approuve à la majorité des membres présents ou représentés la possibilité d'une décharge pour des enseignants élus à la présidence d'une instance de l'établissement (Conseil</p>				

d'Administration, CFVE, CR) à la hauteur de maximum 64 heures.

Cette décharge pourra être cumulée avec d'autres décharges (décharge recherche) dans la limite du plafond autorisé.

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention :

Nbre de votes pour : 11

Nbre de votes contre :

Nbre de votants : 11

Prise en charge des frais de déplacements pour les étudiants élus (CA, CFVE, CR) dans le cadre de la représentation nationale.

Le conseil d'administration souhaite que les études menées par les instances étudiantes sur la santé des étudiants soient communiquées officiellement au CA et au CFVE.

Concernant la prise en charge des frais de déplacements pour les étudiants élus, cette demande sera inscrite au prochain CA afin de proposer une rédaction répondant aux règles comptables.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 13h37

Date du prochain Conseil d'administration plénier : 17/04/2019 – Pavillon

Date du prochain Conseil d'administration restreint aux collègues des enseignants-chercheurs : 09/04/2019 – Pavillon

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

